

---

## Veille hebdomadaire SYNCOST

---

N°18 – 14 janvier 2013

### SOMMAIRE

|                                       |          |
|---------------------------------------|----------|
| <b>L'ESSENTIEL</b>                    | <b>2</b> |
| <b>A. TRAVAUX DU GOUVERNEMENT</b>     | <b>3</b> |
| A.1. Agendas ministériels             | 3        |
| A.2. Conseil des ministres            | 3        |
| A.3. Travaux ministériels             | 5        |
| <b>B. AGENDA PARLEMENTAIRE</b>        | <b>6</b> |
| B.1. Agenda de l'Assemblée nationale  | 6        |
| B.2. Agenda du Sénat                  | 7        |
| <b>C. TRAVAUX PARLEMENTAIRES</b>      | <b>8</b> |
| C.1. Travaux de l'Assemblée nationale | 8        |
| C.2. Travaux du Sénat                 | 10       |

## L'ESSENTIEL

### Agenda Ministériel

- **Lundi 14 janvier** : Entretien de Jean-Marc Ayrault avec M. Nicolas Dufourcq, directeur de la Banque publique d'investissement
- **Mercredi 16 janvier** : Entretien de Geneviève Fioraso avec M. Nicolas Dufourcq, directeur de la Banque publique d'investissement
- **Jeudi 17 janvier** : Vœux de François Hollande aux acteurs de l'entreprise et de l'emploi

### Conseil des ministres

- **Communication** : « L'attractivité, une ambition partagée pour renforcer l'emploi et l'activité en France »
- **Communication** : « La troisième phase des pôles de compétitivité »

### Travaux ministériels

- **Mardi 8 janvier** : Entretien entre Arnaud Montebourg et Nicolas Dufourcq, Directeur général de la Banque Publique d'Investissement
- **Jeudi 10 janvier** : Première réunion de concertation avec les entreprises sur le volet « simplification des démarches administratives et de l'environnement réglementaire des entreprises » entre A. Montebourg, Marylise Lebranchu et F. Pellerin
- **Jeudi 10 janvier** : Installation de l'instance de consultation des entreprises sur le programme de simplification de leurs démarches administratives et de leur environnement réglementaire par P. Moscovici
- **Jeudi 10 janvier** : Entretien entre Fleur Pellerin et Laurence Parisot

### Agenda de l'Assemblée nationale

- **15-18 janvier** : Discussion en séance du projet de loi « Contrats de génération »
- **17 janvier** : Auditions ouvertes à la presse sur « les arrêts de travail » (mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale)
- **30 janvier** : Audition de Geneviève Fioraso par la commission des affaires européennes

## A. TRAVAUX DU GOUVERNEMENT

### A.1. Agendas ministériels

François Hollande

- **Jeudi 17 janvier** : Vœux aux acteurs de l'entreprise et de l'emploi

Jean-Marc Ayrault

- **Lundi 14 janvier** : Entretien avec M. Nicolas Dufourcq, directeur de la Banque publique d'investissement

Jérôme Cahuzac

- **Mardi 15 janvier** : Entretien avec Christian de Perthuis, président du groupe de travail sur la fiscalité écologique ; Intervention lors du dîner-débat organisé par la Société d'Economie Politique sur le thème de la politique budgétaire et fiscale du Gouvernement

Fleur Pellerin

- **Lundi 14 janvier** : Comité de pilotage de lancement des Assises de l'Entrepreneuriat, en présence de Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Economie et des Finances, d'Arnaud MONTEBOURG, ministre du Redressement productif, de Sylvia PINEL, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, de Jérôme CAHUZAC, ministre délégué chargé du Budget, et de Benoît HAMON, ministre délégué chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la Consommation

Geneviève Fioraso

- **Lundi 14 janvier** : Remise au Premier ministre du rapport sur relatif aux assises de l'enseignement supérieur et de la recherche
- **Mercredi 16 janvier** : Entretien avec M. Nicolas Dufourcq, directeur de la Banque publique d'investissement

### A.2. Conseil des ministres

(Compte-rendu intégral)

#### **COMMUNICATION - L'ATTRACTIVITE, UNE AMBITION PARTAGEE POUR RENFORCER L'EMPLOI ET L'ACTIVITE EN FRANCE**

Le ministre de l'économie et des finances, la ministre du commerce extérieur et le ministre du redressement productif ont présenté une communication relative à l'attractivité, une ambition partagée pour renforcer l'emploi et l'activité en France.

Avec 20 000 entreprises étrangères sur son sol et 700 décisions nouvelles d'investissements étrangers créateurs d'emplois par an, la France est une destination de premier ordre pour les investissements directs étrangers. Dans un environnement mondial caractérisé par une mobilité croissante du capital international et des talents et par une concurrence renforcée entre les économies, le Gouvernement souhaite consolider la place de « leader » de la France en Europe pour les investissements industriels et améliorer sa performance concernant les autres investissements créateurs de valeur. Il se fixe un objectif de 1000 décisions d'investissement ciblant annuellement la France d'ici 2017, et l'accueil chaque année de 300 entreprises non encore implantées sur le territoire.

Le Gouvernement place ainsi l'attractivité du territoire de la France et de son économie au cœur de la politique de reconquête qu'il a engagée avec le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement assurera d'abord la mise en œuvre des mesures clés du pacte qui renforceront l'attractivité du territoire français, notamment : i / la mise en place dès janvier 2013 du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi ; ii / la stabilité de cinq dispositifs fiscaux essentiels pour les entreprises, en particulier du crédit d'impôt recherche, et la simplification des démarches et de l'environnement administratif des entreprises ; iii / le financement des entreprises et de l'innovation, grâce à la Banque publique d'Investissement et aux nouveaux investissements d'avenir consacrés aux innovations de ruptures et aux technologies de demain.

Au-delà, le Gouvernement s'engage à :

1. faciliter l'accueil des talents étrangers et des visiteurs professionnels, avec la mise en œuvre d'un nouveau « Passeport Talents » renforçant l'efficacité, la simplicité et la cohérence des dispositifs d'accueil existants ;
2. attirer les investisseurs de long terme et construire des relations partenariales équilibrées autour de projets d'investissements durables, utiles pour l'économie française et le redressement productif ;
3. faire de l'excellence numérique et environnementale un nouveau facteur d'attractivité, grâce au déploiement du très haut débit, à la création de « quartiers numériques » et au développement des projets de ville durable ;
4. promouvoir l'image de la France et de ses territoires dans le cadre de la « Marque France » comme outil fédérateur au service de la compétitivité des entreprises et de l'attractivité de notre pays.

L'attractivité de nos territoires et de notre économie est une ambition partagée. Pour atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs ambitieux que le Gouvernement s'est fixés, tous les acteurs de la politique publique d'attractivité du territoire, ministres, services et agences de l'Etat, collectivités locales et agences de développement régional, doivent se mobiliser ensemble.

Le Conseil stratégique de l'attractivité se réunira d'ici la fin du premier semestre 2013. Cette instance associe une vingtaine de dirigeants de groupes internationaux consultés sur leur appréciation de la compétitivité de la France et invités à émettre des recommandations pour renforcer l'attractivité de son territoire.

## **COMMUNICATION - LA TROISIEME PHASE DES POLES DE COMPETITIVITE**

Le ministre du redressement productif, la ministre de l'égalité des territoires et du logement et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ont présenté une communication relative à la troisième phase des pôles de compétitivité.

Le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi a placé l'innovation et la montée en gamme des entreprises au cœur de la stratégie du Gouvernement pour le redressement du pays ; il annonce une nouvelle phase de développement pour les pôles de compétitivité, qui devront mieux intégrer l'objectif de mettre sur le marché et de diffuser les produits ou services innovants issus de leur activité.

Acteurs majeurs du dispositif d'innovation français, présents dans un grand nombre de secteurs économiques, les pôles de compétitivité sont des associations qui réunissent localement des entreprises innovantes de toute taille et des acteurs de la formation et de la recherche, autour de projets collaboratifs, en s'appuyant sur les atouts et les savoir-faire présents dans les territoires.

L'ambition nouvelle des pôles est de se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi pour mieux participer à la structuration des filières industrielles et se mobiliser pour la réindustrialisation. Les pôles doivent accompagner plus efficacement les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) innovantes depuis la recherche et développement jusqu'à la commercialisation de leurs produits, en s'appuyant sur une gouvernance renouvelée associant l'Etat, les régions et les métropoles. Ils participeront ainsi au renforcement des territoires en cohérence avec les stratégies régionales de développement économique.

Chaque pôle présentera au nouveau Conseil national de l'industrie ses objectifs technologiques et d'innovation ainsi que ses marchés-cibles dans un projet comprenant des objectifs quantifiés et collectifs dont le suivi sera renforcé et les retombées économiques évaluées. Ils développeront des liens étroits avec les acteurs du transfert

et de l'innovation, dont les plateformes de recherche technologique, et permettront aux entreprises d'accélérer leur croissance par l'innovation.

L'accompagnement des PME sera renforcé dans quatre domaines principaux en lien avec les régions : l'accès au financement (capital investissement), l'internationalisation, l'accès aux compétences et le conseil. Ces services seront mis en œuvre en s'appuyant sur les acteurs de chaque territoire, en particulier la Banque publique d'investissement.

Les pôles de compétitivité renforceront les relations entre les PME, les ETI et les grands groupes, et porteront une attention particulière aux achats, à la sous-traitance, à la mise sur le marché et à l'accompagnement à l'export. Ils veilleront à une implication plus forte des acteurs de la formation, pour mieux mettre en cohérence l'offre de formation avec les besoins des entreprises sur leur territoire.

Les pôles les plus stratégiques, une vingtaine au maximum, permettront à la France de se positionner à l'échelle internationale sur des secteurs de pointe où le savoir-faire français est reconnu. Ils participeront activement à l'attractivité du pays et seront mis en avant par nos outils de diplomatie économique.

Enfin, les investissements d'avenir seront mobilisés dès 2013 pour soutenir l'industrialisation des projets des pôles.

Les objectifs seront fixés dans un contrat de performance individualisé en fonction des ambitions et du potentiel de chaque pôle sur les six prochaines années, qui devrait être signé avant la fin du mois de juin 2013. Un bilan en sera effectué à mi-parcours.

### A.3. Travaux ministériels

Arnaud Montebourg, Marylise Lebranchu, Fleur Pellerin

- **Jeudi 10 janvier** : Première réunion de concertation avec les entreprises sur le volet « simplification des démarches administratives et de l'environnement réglementaire des entreprises »

Pierre Moscovici

- **Jeudi 10 janvier** : Installation de l'instance de consultation des entreprises sur le programme de simplification de leurs démarches administratives et de leur environnement réglementaire en présence de Mme Marylise LEBRANCHU, Ministre chargée de la réforme de l'Etat et de Mme Fleur PELLERIN, Ministre déléguée chargée des PME (Bercy).

Arnaud Montebourg

- **Mardi 8 janvier** : Entretien avec M. Nicolas Dufourcq, Directeur général de la Banque Publique d'Investissement
- **Mardi 8 janvier** : Entretien avec Mme Jeanne-Marie Prost, Médiatrice du crédit aux entreprises

Fleur Pellerin

- **Jeudi 10 janvier** : Entretien avec Laurence Parisot, présidente du MEDEF

## B. AGENDA PARLEMENTAIRE

### B.1. Agenda de l'Assemblée nationale



| Texte  | Séance ou Commission   | Date d'examen  |
|--|--|--|
| Contrat de génération (amendements art. 88)  | Commission des affaires sociales   | Mardi 15 janvier   |
| Questions au Gouvernement  | Séance   | Mardi 15 janvier<br>Mercredi 16 janvier                        |
| Sous réserve de son dépôt, Projet de loi Contrats de génération  | Séance   | Mardi 15 -vendredi 18 janvier                                  |
| Auditions, ouvertes à la presse, sur " les arrêts de travail " : M. Jean-Rémy Acar, directeur général de la Fédération des particuliers employeurs de France, et M. Olivier Péraldi, directeur général de la Fédération du service aux particuliers (sous réserve): M. Jean-Luc Martel, directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Aube (sous réserve) | Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale | Jeudi 17 janvier   |
| Questions au Gouvernement  | Séance   | Mercredi 23 janvier<br>Mardi 29 janvier<br>Mercredi 30 janvier |
| Audition ouverte à la presse de Mme Geneviève Fioraso, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche   | Commission des affaires européennes  | Mercredi 30 janvier  |

## B.2. Agenda du Sénat



Texte

Rien vous concernant

## C. TRAVAUX PARLEMENTAIRES

### C.1. Travaux de l'Assemblée nationale



#### C.1.1. Travaux en Séance publique

Rien vous concernant (vacances parlementaires)

#### C.1.2. Travaux des commissions

Commission des affaires sociales

Commission des finances

#### C.1.3. Questions parlementaires

Questions écrites sans réponses

- Impôts locaux

Question N° : **15177** de **Mme Josette Pons** ( Union pour un Mouvement Populaire - Var ) **Question écrite**

Ministère interrogé > Économie et finances Ministère attributaire > Économie et finances

Rubrique > impôts locaux Tête d'analyse > cotisation foncière des entreprises Analyse > réforme. perspectives

Question publiée au JO le : **08/01/2013** page : **132**

Mme Josette Pons attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la hausse de la cotisation foncière des entreprises (CFE) des commerçants, artisans et professions libérales. Dans le contexte économique délicat et incertain que traversent les entreprises, **le montant de la CFE a fortement augmenté, en raison de la hausse de la valeur locative plancher, votée par certaines intercommunalités.** Cette hausse brutale met directement en péril la viabilité de certaines entités, et menace également l'emploi et la compétitivité des TPE et des commerçants et les artisans. Si cet impôt relève des collectivités locales, elle souhaiterait néanmoins obtenir l'avis du Gouvernement sur cette hausse considérable de la CFE, et **sur ce qu'il envisage de faire pour respecter l'engagement de l'État à compenser le manque de ressources fiscales des collectivités locales dû à la réforme de la taxe professionnelle.**



## Questions écrites avec réponses

- Crédit d'impôt recherche

Question N° : **1529** de **M. François Baroin** ( Union pour un Mouvement Populaire - Aube ) **Question écrite**

Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche

Rubrique > impôts et taxes Tête d'analyse > crédit d'impôt recherche Analyse > réglementation. TPE/PME

Question publiée au JO le : **24/07/2012** page : **4470**

Réponse publiée au JO le : **08/01/2013** page : **220**

### Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'observation d'un chef d'entreprise de sa circonscription concernant le crédit impôt recherche (CIR). Ainsi, selon les textes en vigueur aujourd'hui, les entreprises qui payent l'impôt sur les sociétés déduisent directement de leur taxe le montant du CIR demandé alors que celles qui n'en payent pas (souvent les TPE-PME) doivent attendre le temps d'instruction de leur dossier pour obtenir le remboursement de leur CIR. Ce délai peut être long (voire une année). Par conséquent, la différence de traitement peut apparaître inéquitable. Il lui demande quelle analyse elle porte sur ce sujet et quelles mesures elle souhaite mettre en place pour que les entreprises bénéficient de mesures identiques vis-à-vis du crédit impôt recherche, quelle que soit leur taille.

### Texte de la réponse

Si l'entreprise est bénéficiaire, le CIR est imputé sur l'impôt sur le revenu (IR ou IS) dû par le contribuable au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été exposées quelle que soit la nature de l'entreprise (PME, grande entreprise...). L'excédent du CIR ou sa totalité si l'entreprise est déficitaire constitue au profit de l'entreprise une créance sur l'Etat d'égal montant. Cette créance est utilisée pour le paiement de l'impôt sur le revenu dû au titre des trois années suivant celle au titre de laquelle elle est constatée puis, s'il y a lieu, la fraction non utilisée est remboursée à l'expiration de cette période. Toutefois, certaines entreprises et notamment les PME au sens communautaire peuvent obtenir le remboursement immédiat de cette créance dès leur dépôt de la déclaration CIR, soit au printemps N+1. La demande est formulée directement sur la déclaration jointe au relevé de solde de l'impôt sur les sociétés. Contrairement aux excédents d'IS dont la restitution doit être effectuée dans les 30 jours à compter du dépôt du relevé de solde, aucun délai n'est prévu par les textes en matière de remboursement de créances. Pour autant, cette situation ne doit pas avoir pour effet de retarder le traitement de ces demandes. Les services fiscaux procèdent donc au traitement de la demande de remboursement du crédit d'impôt (phase contentieuse) sans attendre le dépôt de la déclaration de résultats. L'administration fiscale procède par analyse-risque à partir d'une cotation basée sur des indicateurs préétablis. Selon les résultats, elle procède immédiatement au remboursement ou elle diligente un contrôle fiscal pour sécuriser la décision à prendre. Ainsi, toutes les demandes de remboursement de créance CIR ne donnent pas lieu à contrôle, seul un faible pourcentage des demandes faisant l'objet d'un examen plus approfondi. Lorsqu'elle procède à un contrôle, l'administration fiscale peut solliciter l'appui technique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour apprécier la réalité de l'affectation à la recherche des dépenses déclarées par l'entreprise. Cet appui technique est assuré dans la majeure partie des cas par les délégations régionales à la recherche et à la technologie (DRRT), le ministère assurant au niveau central l'appui technique relatif aux dossiers des grandes entreprises et des groupes. Les causes de l'allongement des délais d'instruction : Le déroulement des contrôles génère parfois des délais d'instruction relativement importants, tenant à la fois à la qualité du dossier justificatif fourni par l'entreprise et aux effectifs dévolus à

cette mission. Une entreprise qui entend bénéficier du CIR, et surtout si elle en demande le remboursement, doit tenir à disposition de l'administration un dossier complet autant sur les aspects fiscaux que scientifiques et techniques. Concernant plus particulièrement cette partie, la rédaction de certains dossiers ne permet pas au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) d'effectuer son expertise. Cela l'oblige à un travail avec l'entreprise afin de l'aider à présenter un document exploitable impliquant des allers-retours et des délais. Par ailleurs, la réforme 2008 du CIR a entraîné une très forte augmentation du nombre de déclarants, passé de moins de 10.000 en 2007 à près de 18.000 entreprises en 2010, soit plus 80 % en quatre ans. Corrélativement, entre 2009 et 2011, le nombre de contrôles du CIR pour lesquels l'administration fiscale a sollicité l'appui technique du MESR a été multiplié par plus de 2,5, pour atteindre près de 1.400. Les DRRT sont par ailleurs de plus en plus fréquemment consultées pour formuler un avis sur des entreprises demandant le remboursement immédiat d'une créance de CIR. Malgré des progrès de productivité, à effectif constant, les services du MESR - particulièrement en DRRT - ont parfois de la peine à gérer, dans des délais satisfaisants, la demande de contrôles CIR. Améliorations en cours : Les recrutements nécessaires dans les délégations régionales qui connaissent la plus forte augmentation du nombre de procédures depuis 2008-2009 sont parmi les solutions en cours d'examen. Par ailleurs, les rapports de la mission d'évaluation et de contrôle (MEC) et de l'inspection générale des finances sur le crédit d'impôt recherche préconisent de renforcer l'intégration des équipes en charge du contrôle du CIR (services fiscaux, DRRT et direction générale pour la recherche et l'innovation du MESR) pour en accroître encore l'efficacité. Ces préconisations font l'objet de travaux interministériels avec par exemple la désignation de « référents CIR » au sein de certaines directions régionales du contrôle fiscal, en charge des échanges avec la DRRT et de l'appui technique aux services fiscaux territoriaux. Une autre modalité, en cours d'étude, serait la mise à disposition par les services fiscaux de contrôleurs ou d'inspecteurs des impôts dans les DRRT les plus sollicitées - notamment l'Île-de-France, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. L'ensemble de ces solutions d'organisation est de nature à réduire les délais actuels des contrôles, tout en améliorant la relation avec les entreprises. Par ailleurs, une des mesures du pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi concerne le préfinancement du CIR. Cette solution devrait permettre aux entreprises qui le souhaiteront de bénéficier de l'avantage financier du CIR avant le dépôt de la déclaration CIR. Les entreprises dont les besoins de trésorerie sont urgents ne seraient plus soumises aux contraintes liées au système déclaratif en vigueur.

#### C.1.4. Propositions de loi

Rien vous concernant (vacances parlementaires)

### C.2. Travaux du Sénat



#### C.2.1. Travaux en Séance publique

Rien vous concernant (vacances parlementaires)

#### C.2.2. Travaux des commissions

Rien vous concernant (vacances parlementaires)

### C.2.3. Questions parlementaires

Rien vous concernant

### C.2.4. Propositions de loi

Rien vous concernant (vacances parlementaires)